



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code de la route

Question écrite n° 66014

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron prie M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer la liste des agents mentionnés par l'article R. 411-28 du code de la route. Il lui demande si des agents municipaux (agents de police municipale, gardes champêtres) peuvent en faire partie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66014

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5313